



FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS
AVIS N° 22_0146

A Marseille, 25/11/2022

Direction des Régies

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Objet : Fourniture et livraison de matériel sportif pour la ville de Marseille - 6 lots

RÉPONSE A LA SUITE DE DEMANDE D'INFORMATION

Question 1, posée le 25/11/2022 :

Pour le lot 5, postes 3, 4 et 5 : Les buts doivent-ils être équipés de lests et système de roues ?
Postes 6, 7 et 8 : Lests et système de déplacement pour des buts déjà en votre possession ? Si oui, avez-vous plus de caractéristiques ?

Réponse 1, transmise le 25/11/2022 :

Lot 5

Articles n°3, 4 et 5 du bordereau des prix unitaires relatifs aux buts transportables senior, minimes et mini, en aluminium :

Selon la réglementation en vigueur, les buts doivent être équipés de lests pour chacun de ces produits. Les systèmes de roue ne sont en revanche pas obligatoire.

Articles 6, 7 et 8 du bordereau des prix unitaires relatifs aux lests et système de déplacement pour chacun de type de but cité précédemment :

Les lests et systèmes de déplacement sont ceux correspondants aux articles n° 3, 4 et 5 du bordereau des prix unitaires.